

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2020

CONGÉ POUR DÉCÈS D'UN ENFANT - (N° 2981)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer deux fois au mot :

« vingt-cinq »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence.